

PROTOCOLE D'ENTENTE

Jazz

Hip Hop

Contemporain

Ballet classique

Troupes Élites



ÉCOLE DE DANSE
QUATRE TEMPS

Programme Danse-Compétitions 2020-2021

CODE D'ÉTHIQUE ET PROTOCOLE D'ENTENTE

Respect - Accomplissement - Engagement - Performance

Félicitations ! Tu as été choisi(e) pour faire partie du programme Danse-Compétitions de l'École de danse Quatre Temps. Tout au long de l'année 2020-2021 tu auras le privilège de représenter ton école lors de diverses activités et compétitions pour ainsi vivre des expériences enrichissantes.

Afin de te permettre de mener à bien ce nouveau défi, l'équipe d'encadrement de la troupe te soutiendra dans tes efforts et ton engagement.

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement, l'École de danse te demandera ainsi qu'à tes parents d'accepter et de respecter les règles énumérées dans le code d'éthique de la Troupe.

Ce code est basé sur les quatre grands principes ci-dessus.

DE LA PART DES DANSEURS

Les danseurs doivent en tout temps démontrer de la motivation, une attitude positive, un engagement personnel ainsi que des efforts soutenus. Ils ont également la responsabilité de se présenter aux heures prescrites des classes, des pratiques et des activités prévues.

Tout retard ou absence devra être motivé à l'avance par téléphone à la réception de l'ÉDQT en précisant la raison. Aucune absence n'est tolérée sauf pour des motifs sérieux. Faire partie d'une troupe est un processus et un investissement importants qui doivent être respectés de tous. En cas d'absence la coordonnatrice devra évaluer la situation et un cours privé à vos frais pourrait être exigé à vos frais.

Lors des sorties/compétitions à l'extérieur, tous devront respecter le couvre-feu, l'horaire et les consignes données.

Aucun commentaire ou comportement désobligeant envers un collègue, un enseignant, un professeur ou toute autre personne de ton École ou d'une autre école de danse ne sera toléré. Tous doivent être respectueux envers les gestionnaires et employés/bénévoles/parents associés de près ou de loin aux événements.

Le danseur du programme Danse-Compétitions s'engage à suivre un cours au secteur Loisirs ou Danse-Études à l'ÉDQT selon l'horaire établi et ce, tant pour la session d'automne que celle d'hiver/printemps. La présence aux cours et l'assiduité de même qu'un comportement exemplaire doivent vous suivre à votre cours de danse Loisirs/Danse-Études. Un style de danse précis au secteur Loisirs pourrait aussi être conditionnel à son acceptation dans une troupe. Veuillez noter que le niveau dans lequel le danseur est inscrit doit correspondre à son niveau technique.

Lorsque le danseur et son parent acceptent de s'engager dans les troupes, ils doivent prendre en considération leurs engagements personnels, professionnels et scolaires. Il est important de tenir compte de ces données pour prévoir votre gestion du temps ainsi que de repos.

DE LA PART DES PARENTS

Comme la majorité de nos danseurs sont d'âge mineur, il est obligatoire que ceux-ci soient accompagnés par leurs parents lors de compétitions ou de représentations à l'extérieur de l'École de danse.

Nous demandons aux parents de suivre les mêmes directives que les danseurs en matière de respect. De plus, nous demandons aux parents de respecter l'horaire déterminé. (Pratiques, cours techniques, compétitions, pratiques supplémentaires ou toutes autres exigences)

Les parents s'engagent à respecter les échéanciers, concernant les modalités de paiement des frais d'inscriptions, des achats de costumes/accessoires et des vêtements promotionnels ou autres. De plus il est de la responsabilité des parents d'assurer le retour des communications (courriels, Facebook, messages vocaux) dans un délai raisonnable.

Les parents ne doivent en aucun cas communiquer directement avec les professeurs que ce soit via message texte ou par le biais des réseaux sociaux ou autres. Des informations d'ordre plus générales peuvent être demandées sur la page Facebook de la troupe, où il vous sera possible de recevoir des réponses de l'Équipe-école et/ou des professeurs et des autres parents.

Les parents s'engagent également à être présents auprès de leurs enfants et de les supporter dans leur cheminement au sein des troupes

RÉSEAUX SOCIAUX

Les pages privées sur Facebook sont un outil très utile pour nous afin de communiquer avec les danseurs et les parents. Vous serez donc ajoutés en début d'année sur la page Facebook liée à la/les troupe(s) de votre enfant. Ainsi, vous serez aussi mis en lien avec les autres danseurs/parents de la troupe. Nous vous encourageons à diriger vos questionnements d'intérêt général à ces endroits.

De plus, vous serez aussi ajouté à la page Facebook des Parents des troupes élités de l'ÉDQT. Sur cette page, nous diffuserons l'information qui s'adresse à toutes les troupes. Nous vous demandons donc de rester à l'affût de l'activité sur cette plateforme. Nous serons aussi actifs le plus possible par téléphone ainsi que par courriel pour la transmission de l'information selon la situation.

Nous vous demandons de ne pas prendre contact directement avec les coachs par le moyen des réseaux sociaux. Vous pouvez adresser vos commentaires/question à la coordonnatrice du programme ou encore à l'administration de l'ÉDQT et il nous fera plaisir de vous répondre.

Finalement, nous demandons aux danseurs de ne pas créer de compte ou de page Facebook au nom de l'ÉDQT ou au nom des troupes élités qui sont propriétés de l'École de danse.

STATUT DES DANSEURS

Il y a deux statuts de danseurs qui sont tout aussi importants au sein des troupes.

Apprenti(e) Il (elle) est un membre à part entière de la troupe. Il ne performe pas aux compétitions, mais il demeure toujours prêt à danser au besoin. Il bénéficie du même encadrement et du même soutien durant les pratiques que les interprètes. L'apprenti a un rôle très important car il doit apprendre les chorégraphies et tenter de mémoriser les placements de chacun des danseurs dans le cas où l'un d'entre eux serait absent ou blessé, et doit avoir un grand sens de l'observation. L'apprenti, danse avec la troupe au Gala Showcase ainsi qu'aux spectacles annuels, et dans certains contrats externes. Celui-ci doit démontrer la même motivation et avoir un comportement exemplaire autant dans les pratiques que dans ses cours récréatifs, au même titre que les interprètes de la troupe. L'Apprenti est un exemple positif parmi ses pairs et il s'engage à respecter tous les règlements mentionnés dans le protocole d'entente.

*Dans le cas d'un abandon, du retrait ou de blessure d'un interprète, le professeur sera en mesure d'évaluer si l'apprenti est prêt ou non à performer en compétition.

Interprète L'interprète performe dans toutes les prestations de la troupe ainsi qu'aux compétitions, spectacles annuels et Gala Showcase. Il doit fournir les efforts et démontrer la motivation nécessaire, l'assiduité à ses engagements, de même avoir un comportement exemplaire dans les compétitions, dans les pratiques ainsi que dans ses cours récréatifs. L'interprète est un exemple positif parmi ses pairs et il s'engage à respecter tous les règlements mentionnés dans le protocole d'entente.

*Dans un but de performance, le professeur a le devoir et l'autorité de modifier le statut d'un danseur en cours d'année en fonction de sa motivation, son assiduité, son évolution ainsi que son respect des règlements présents dans le protocole d'entente signé en début d'année. Ainsi, un interprète peut devoir céder sa place à un apprenti en cours d'année.

MESURES D'INTERVENTION

Le danseur OU le parent se comportant de façon inacceptable ou ne respectant pas le code d'éthique sera sujet aux mesures disciplinaires suivantes :

- Rencontre avec le danseur ainsi que communication par écrit remise au danseur et au parent afin de prendre connaissance et de discuter du problème
- Rencontre avec les parents et le danseur pour discuter de la situation;
- Période de probation
- Suspension du programme durant une période déterminée
- Rencontre de retour et, s'il y a lieu, retrait permanent de la troupe ou encore changement de statut.

*Les mesures disciplinaires ci-dessus ne constituent pas un ordre précis d'action. Les mesures appropriées seront choisies selon la situation.

COMPÉTITIONS 2020-2021

- ★ **Hit The Floor (Gatineau) – 18 au 21 mars 2021**
- ★ **View Dance Challenge (Montréal) – 8 au 11 avril 2021**
- ★ **5-6-7-8 Showtime (Mont-Tremblant) – 21 au 25 avril 2021**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- La participation aux compétitions de tous les membres de chaque troupe est obligatoire. Les apprentis ne sont pas dans l'obligation de s'y présenter, mais doivent être prêts en tout temps pour y assister dans le cas d'un remplacement. Les frais d'inscription aux compétitions sont inclus dans les frais des troupes. Nous aviserons les apprentis avant la date limite d'annulation des frais de réservation de leurs chambres pour chacune des compétitions.
- Le transport, l'hébergement, les frais de repas et dépenses personnelles sont à la charge des participants.
- Les élèves d'âge mineur doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors de toutes sorties ou compétitions à l'extérieur des murs de l'École de danse.
- Le maquillage, les costumes et les accessoires nécessaires à la participation aux compétitions sont à la charge des participants. Il est donc important de tenir compte de ces dépenses également.

TARIFICATION 2020-2021

La tarification pour faire partie d'une troupe comprend les heures de formation, d'encadrement, de pratique des danseurs, la participation aux générales et aux spectacles de l'École ainsi que les frais d'inscription aux trois compétitions prévues au calendrier. Aucun rabais ne pourra être appliqué aux tarifs.

Notez qu'un minimum de danseurs est requis pour maintenir les activités des troupes.

**Les taxes de vente s'appliquent pour les danseurs de plus de 15 ans.

TARIFS TROUPES 2020-2021	
Azure	855 \$
Fearless	861 \$
LEO	683 \$
Limonade	668 \$
Ostrya	846 \$
Phoenix	855 \$
Rhythmsoul	870 \$
Saphir	668 \$

MODALITÉS DE PAIEMENT

Un seul versement en argent comptant, carte débit ou carte de crédit effectué au moment de l'inscription

OU

Quatre versements effectués le jour de l'inscription par carte de crédit aux dates suivantes :

- 27 au 31 août 2020
- 12 novembre 2020
- 04 février 2021
- 1^{er} avril 2021

La date limite pour confirmer et payer votre inscription est fixée au 31 août 2020 à 17h00 en ligne ou par téléphone (418-724-9899)

**Se référer à notre site web pour les politiques traitant des remboursements, de la prévention du harcèlement, des activités de financement ainsi que des remises de prix.*

Signature du danseur

En signant et en remettant ce document, je m'engage à appliquer tous les principes et les règlements énumérés dans le protocole d'entente et je comprends bien les mesures disciplinaires qui seront appliquées afin d'intervenir dans le cas où je ne les respecterais pas. **Je comprends donc tous les engagements qu'impliquent le fait de faire partie d'une ou de plusieurs troupes.**

*** Dans le cas d'un manquement au présent protocole d'entente le retrait d'un danseur pourrait être effectué en tout temps.**

Nom, Prénom _____

Signature du danseur :

Date :

*Cocher ce document fait foi de signature

Signature des parents

En signant et en remettant ce document, je m'engage à appliquer et faire appliquer à mon enfant tous les principes et les règlements énumérés dans le protocole d'entente et je comprends bien les mesures disciplinaires qui seront appliquées afin d'intervenir dans le cas où mon enfant ou moi ne les respecteraient pas. **Je comprends donc tous les engagements qu'impliquent pour moi et mon enfant le fait qu'il fasse partie d'une ou de plusieurs troupes.**

*** Dans le cas d'un manquement au présent protocole d'entente par le parent, le retrait du danseur pourrait être effectué en tout temps.**

*** Le parent qui confirme (signe) ce document s'est assuré que son conjoint/co-parent est en accord également avec les conditions.**

Nom, Prénom _____

Signature du parent :

Date :

*Cocher ce document fait foi de signature

***Les danseurs d'âge mineur doivent remettre ce document signé par au moins un parent/tuteur légal. Les deux parents doivent cependant être en accord avec les termes du protocole d'entente.
*Ce document doit être coché (signé) et envoyé par courriel à l'adresse info@edgt.qc.ca au plus tard, le 11 septembre prochain.**